



La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Les attributions individuelles sont rendues publiques chaque année au mois d'avril aux communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et départements.

Depuis 2018, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement est stable au niveau national et s'élève à près de **27 milliards d'euros**.

Pour autant, rappelons que si l'enveloppe de la DGF est stable au niveau national, des redéploiements ont lieu à l'intérieur de l'enveloppe.

COMMUNES EN SAVOIE : NOUVELLE BAISSÉ DE LA DGF



-2.2 M€ EN 2022

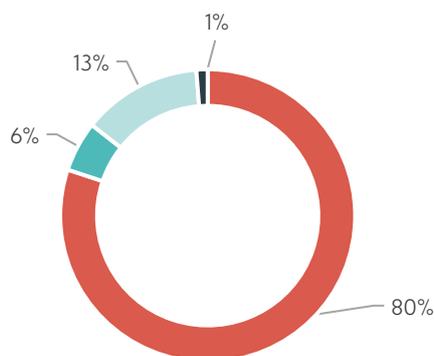
LA DGF DES COMMUNES SE COMPOSE :

- D'une dotation forfaitaire
- De 3 dotations de péréquation :
 - *dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU),*
 - *dotation de solidarité rurale (DSR),*
 - *dotation nationale de péréquation (DNP).*

Depuis 2019, pour les communes de Savoie, la dotation forfaitaire a diminué en valeur (-6M€). Cette diminution a permis, en partie, de financer la hausse de la péréquation pour les autres communes de Savoie (+1.5M€).

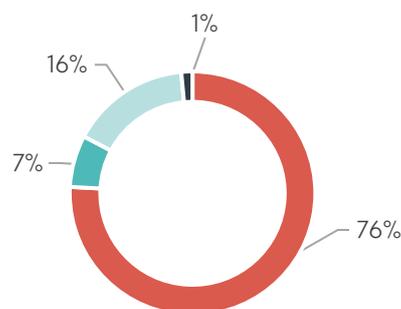
Aujourd'hui, **la dotation forfaitaire ne représente plus que 76% de la DGF** contre 80% en 2019.

Évolutions globales de la DGF des communes en Savoie entre 2019 et 2022



2019 : 63 millions d'euros

Répartition selon le type de dotation



2022 : 58 millions d'euros

Répartition selon le type de dotation

- Dotation forfaitaire
- DSU
- DSR
- DNP



En 2022, la DGF diminue de 2.2M€ : les augmentations de dotations de péréquation (+0.4M€) n'ont que très partiellement gommé l'impact de la baisse de la dotation forfaitaire (-2.6M€). Cette année, la diminution de la dotation forfaitaire s'accélère en raison d'un **écrêtement de plus en plus fort** pour les communes en Savoie.

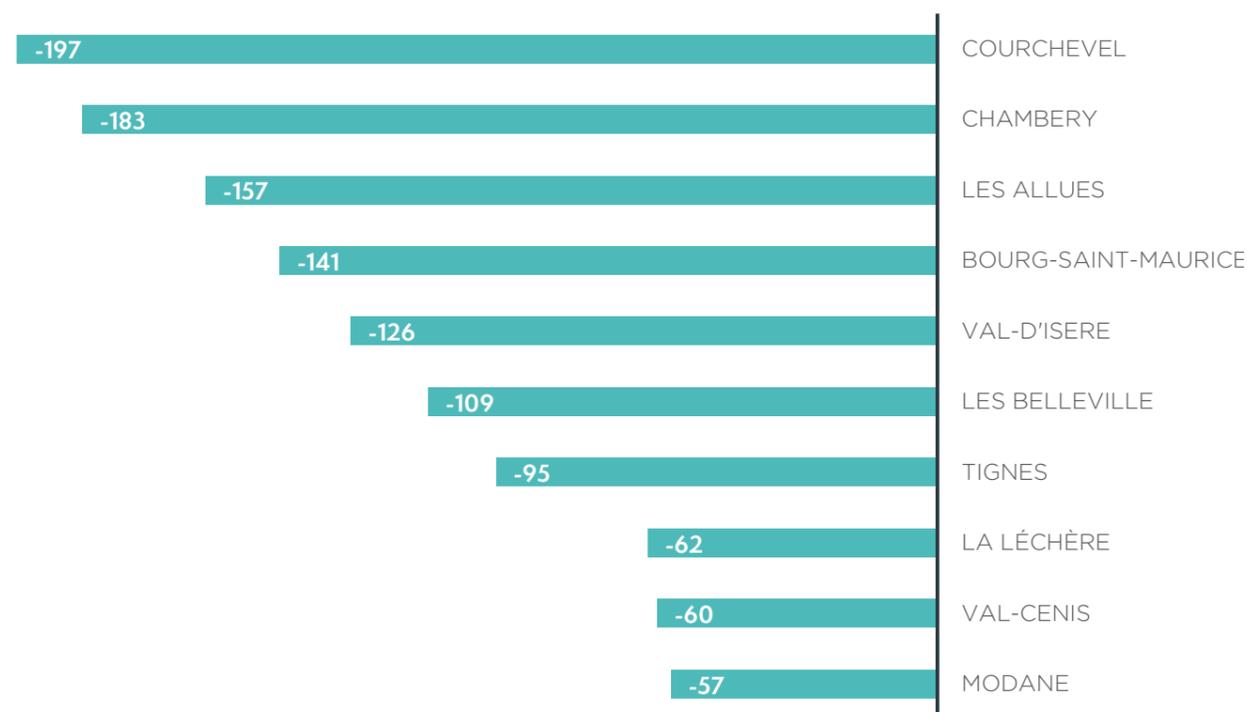
QUELLES COMMUNES PERDENT DE LA DOTATION FORFAITAIRE CETTE ANNÉE ?

Il s'agit de communes dont le potentiel fiscal moyen par habitant est supérieur à 0.85 fois le potentiel fiscal* moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes. Le plafond maximum est de 1% des recettes réelles de fonctionnement en 2020.

Dix communes perdent plus de 50 000€ de dotation forfaitaire en Savoie en 2022 : il s'agit de communes supports de station ou de communes qui ont ou avaient des bassins économiques importants.

* Le potentiel fiscal correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens constatés en France. Il est divisé par la population DGF

Évolution de la dotation forfaitaire en Savoie (en milliers d'euros) : les 10 communes perdant le plus de dotation forfaitaire en 2022



LES CAS SPÉCIFIQUES

→ Dans quels cas une commune peut-elle ne pas avoir de DGF ?

Certaines communes n'ont plus de DGF car leur dotation forfaitaire a été ponctionnée en totalité dans le passé et elles ne sont pas éligibles aux dotations de péréquation. C'est le cas de 17 communes en Savoie en 2022 : Sainte-Hélène du Lac, Peisey-Nancroix, Tournon, Avrieux...

→ Pourquoi la DGF diminue-t-elle cette année pour les communes nouvelles alors qu'elle était stable jusqu'à maintenant ?

Les communes nouvellement créées en 2019 ont bénéficié d'un gel de leur DGF jusqu'à fin 2021. L'écrêtement a donc été remis en place en 2022. C'est le cas de 8 communes : Porte-de-Savoie, La Léchère, Val d'Arc...

→ Est-il possible de gagner de la DGF ?

La majorité des communes qui ont une DGF plus élevée en 2022 par rapport à 2021 sont des communes qui perçoivent une ou plusieurs dotations de péréquation. Cependant une commune peut voir sa dotation forfaitaire augmenter si :

- Elle gagne de la population car tout nouveau habitant génère un gain sur dotation forfaitaire compris entre 64€ et 129€ selon la taille de la commune
- Elle ne subit pas d'écrêtement car en dessous du seuil de potentiel fiscal minimal

C'est le cas en 2022 de 14 communes en Savoie : Aillon-le-Jeune, Doucy-en-Bauges, Cognin, Saint-Pierre d'Albigny...

EN PLUS DE L'ÉCRÈTEMENT SUR DOTATION FORFAITAIRE, LA DGF PEUT ÉGALEMENT DIMINUER SI LA COMMUNE :

- Perd des habitants car tout habitant perdu génère une perte sur dotation forfaitaire comprise entre 64€ et 129€ selon la taille de la commune
- Devient inéligible à une dotation de péréquation (en raison d'une hausse de population, de l'amélioration de son potentiel fiscal...)

EPCI EN SAVOIE : LÉGÈRE DIMINUTION DE LA DGF



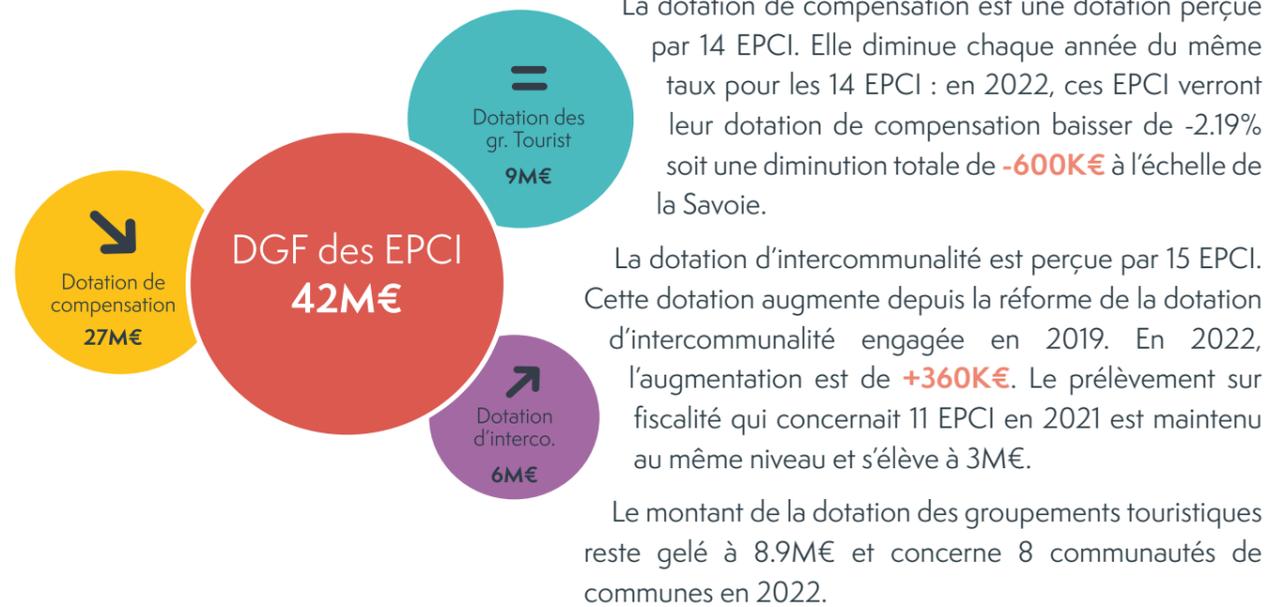
-0.2 M€ EN 2022

La DGF des EPCI à fiscalité propre** se compose :

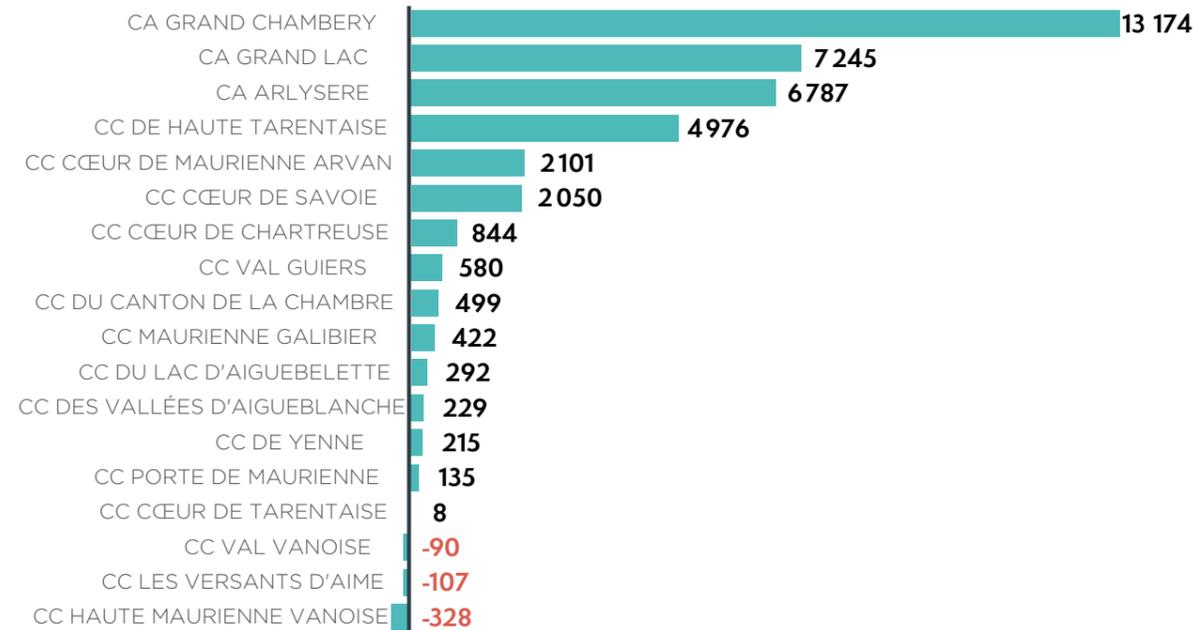
- D'une dotation de compensation
- D'une dotation d'intercommunalité
- D'une dotation des groupements touristiques

**EPCI à fiscalité propre = Communautés de communes et communautés d'agglomération

Montant et répartition de la DGF des EPCI en Savoie en 2022 (en millions d'euros)



Montant de la DGF des EPCI en 2022 incluant le prélèvement sur dotation d'intercommunalité (en milliers d'euros)



Méthode de calcul :

DGF des EPCI 2022 incluant le prélèvement sur dotation d'intercommunalité = Dotation de compensation 2022 + Dotation d'intercommunalité 2022 + Dotation des groupements touristiques 2022 - Prélèvement sur dotation d'intercommunalité 2022.

Dans certains territoires, la dotation des groupements touristiques peut être reversée aux communes membres.

QUESTIONS - RÉPONSES

→ Quels sont les EPCI qui ne perçoivent pas de dotation de compensation ?

Il s'agit des communautés de communes créées après la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle en 2003.

C'est le cas de Cœur de Tarentaise, Val Vanoise, Haute-Tarentaise et les Versants d'Aime.

→ Comment est calculée la dotation d'intercommunalité ?

Elle dépend de 4 facteurs :

- La population DGF
- Le potentiel fiscal
- Le revenu par habitant
- Le coefficient d'intégration fiscale.

Le coefficient d'intégration fiscale prend en compte la part de fiscalité levée par l'EPCI par rapport au territoire dans son ensemble (communes + EPCI). Plus un EPCI lève de la fiscalité par rapport aux communes, plus sa dotation d'intercommunalité sera valorisée.

→ Est-il possible d'avoir une dotation d'intercommunalité négative ?

C'est possible dès lors que le prélèvement sur fiscalité mis en place en 2014 reste supérieur à la dotation d'intercommunalité versée chaque année par l'Etat.

C'est le cas en 2022 de 7 Communautés de communes dont Haute-Maurienne Vanoise, Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Maurienne Arvan...

La Communauté de communes Cœur de Tarentaise retrouve en 2022 une dotation d'intercommunalité positive.



Contactez le service Finances

Bâtiment Évolution • 25 Rue Jean Pellerin • 73000 Chambéry

04 79 68 53 00 • finances@agate-territoires.fr • www.agate-territoires.fr